

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE BELGIQUE

---

# Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE  
DU

**02 - 03 - 2000**  
**après-midi**

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&amp;ID21</i>

*Afkortingen bij de nummering van de publicaties :*

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

*Abréviations dans la numérotation des publications :*

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

*Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers*  
*Bestellingen :*  
*Tel. : 02/549 81 60*  
*Fax : 02/549 82 74*  
*www.deKamer.be*  
*e-mail : alg.zaken@deKamer.be*

*Publications officielles éditées par la Chambre des représentants*  
*Commandes :*  
*Tél. : 02/549 81 60*  
*Fax : 02/549 82 74*  
*www.laChambre.be*  
*e-mail : aff.generales@laChambre.be*

**SOMMAIRE**

COMMUNICATIONS	7
QUESTIONS ORALES	
– de <b>Pieter De Crem</b> sur la réforme des police, et réponse de <b>Guy Verhofstadt</b> , premier ministre	7
– de <b>Jacques Lefevre</b> sur la politique de communication des pouvoirs publics, et réponse de <b>Guy Verhofstadt</b> , premier ministre	8
– d' <b>Aimé Desimpel</b> sur le remboursement des aides Maribel, et réponse de <b>Guy Verhofstadt</b> , premier ministre	8
– de <b>Bart Laeremans</b> et <b>Geert Bourgeois</b> sur le plan de sécurité, et réponse de <b>Guy Verhofstadt</b> , premier ministre	9
– de <b>Joos Wauters</b> sur la CCT dans le secteur non marchand, et réponse de <b>Laurette Onkelinx</b> , vice-première ministre et ministre de l'Emploi	9
– d' <b>Anne Barzin</b> sur le conflit en Tchétchénie, et réponse de <b>Louis Michel</b> , vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères	10
– d' <b>Alfons Borginon</b> sur le projet pilote dans le cadre de l'intégration des services de police, et réponse d' <b>Antoine Duquesne</b> , ministre de l'Intérieur	10
– d' <b>Olivier Chastel</b> et <b>Leen Laenens</b> sur le système Télérad, et réponse d' <b>Antoine Duquesne</b> , ministre de l'Intérieur	11
– d' <b>André Smets</b> sur le diesel routier, et réponse de <b>Didier Reynders</b> , ministre des Finances	12
– de <b>Bart Somers</b> sur la réduction des tarifs de connexion à Internet, et réponse de <b>Rik Daems</b> , ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques	12
– de <b>Gerolf Annemans</b> sur les publications à caractère raciste, et réponse de <b>Rik Daems</b> , ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques	12
– de <b>Daniel Féret</b> sur les visites de délégués médicaux, et réponse d' <b>Olivier Deleuze</b> , secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, adjoint à la ministre de la Mobilité et des Transports, au nom de <b>Magda Aelvoet</b> , ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement	13
DÉBAT D'ACTUALITÉ	14
Voyages du gouvernement en Afrique centrale	
<i>Orateurs</i> : <b>Mark Eyskens</b> , <b>Ferdy Willems</b> , <b>Luc Sevenhans</b> , <b>Daniel Bacquelaine</b> , <b>Jef Valkeniers</b> , <b>Guy Verhofstadt</b> , premier ministre, et <b>Leen Laenens</b>	14

PROJET DE LOI	15
Dotation à Leurs Altesses Royales le Prince Philippe et la Princesse Astrid (n° 353)	
Discussion générale	
<i>Orateurs</i> : <b>Hagen Goyvaerts, Alfons Borginon, Daniel Féret, Eric van Weddingen</b> , rapporteur et <b>Francis Van den Eynde</b>	15
Discussion des articles	16
PROPOSITION DE RÉOLUTION	
Abonnements aux transports ferroviaires (n° 56)	
<i>Orateurs</i> : <b>Daan schalck</b> , rapporteur et <b>Jos Ansoms</b>	17
SCRUTIN SUR LES NATURALISATIONS	17
VOTES	
– sur les motions déposées à la suite d'interpellations	18
RÉSULTAT DU SCRUTIN SUR LES NATURALISATIONS	22
VOTES	
– sur le projet de loi attribuant des dotations à Leurs Altesses Royales le Prince Philippe et la Princesse Astrid	22
– sur la proposition de résolution relative aux abonnements aux transports ferroviaires	23
– sur les propositions de loi de naturalisation	23
PRISE EN CONSIDÉRATION DE PROPOSITIONS	24
PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE DU 13 MARS 2000	24

**ANNEXE****CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS**

Propositions – Autorisation d'impression	25
Propositions – Prise en considération	25
Interpellations – Demandes	26
Interpellations – Retrait	27

**SÉNAT**

Projets de loi transmis	27
Projets de loi évoqués	28
Projets de loi transmis en vue de la sanction royale	28

**GOUVERNEMENT**

Établissements pénitentiaires – Rapport 1998	28
----------------------------------------------	----

**COUR D'ARBITRAGE**

Arrêts	28
Décision de renvoi	29

**COUR DES COMPTES**

Fascicule IIA 149ème cahier d'observation	29
-------------------------------------------	----

**CONSEIL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

Résolution	29
------------	----

<b>ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE DU 13 MARS 2000</b>	<b>29</b>
------------------------------------------------------	-----------



## SÉANCE PLÉNIÈRE

JEUDI 02 MARS 2000

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENTE :

**M. Herman DE CROO***La séance est ouverte à 14 h 16.***COMMUNICATIONS**

Le **président** : Diverses communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique*.

**QUESTIONS ORALES**

Le **président** : L'ordre du jour appelle les questions orales.

## RÉFORME DES POLICES

**M. Pieter De Crem (CVP)** : Dimanche dernier, le gouvernement a annoncé le lancement de projets pilotes dans le but d'accélérer la fusion locale de la police et de la gendarmerie. Nous en approuvons le principe. Nombre d'accords de coopération ont d'ores et déjà été conclus sur le plan local. Qu'en est-il des projets existants ? Quel message adresse-t-on aux mandataires locaux ? Depuis, nous savons où seront lancés ces projets pilotes. Pourquoi a-t-on choisi ces communes ? Quelle est l'option du gouvernement ? La réforme proprement dite a l'air de battre de l'aile. Opte-t-on à présent pour une fusion ? Qui commande ? Quels moyens seront dégagés ? Comment se déroulera la communication ?

**M. Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : Le ministre de l'Intérieur fournira tout à l'heure une

réponse circonstanciée aux questions techniques relatives à la réforme des polices. Le CVP estime qu'il a été mal informé. Le CVP et le PSC avaient été invités ce matin à prendre part à la concertation octopartite où ces informations ont été communiquées en détail, mais ils ont décliné l'invitation. Quant aux projets pilotes, nous les avons lancés ce matin et avons aussi fixé le calendrier pour leur mise en oeuvre. Nous ferons connaître les zones policières définitives avant la fin du mois de mars. Dans la loi, une date de lancement a certes été fixée pour la police unique fédérale, mais non pour la police unique locale. Nous sentons que la base, tant au sein de la police qu'à la gendarmerie, est déterminée à lancer les projets pilotes dès à présent, c'est-à-dire avant que tous les problèmes liés aux statutaires et autres aient été résolus. Les communes qui désirent participer d'ores et déjà à ces projets pilotes peuvent, à cette fin, se mettre en rapport avec le ministre de l'Intérieur. La mise en oeuvre des projets pilotes existants, plus limités, sera poursuivie.

**M. Pieter De Crem (CVP)** : Le ministre élude habilement la question relative à la finalité de ces projets pilotes. En réalisant de nouveau l'intégration par l'association, nous retournons deux ans en arrière. Les projets pilotes ont été échafaudés en fonction de la composition du gouvernement, à l'exception du CVP.

**M. Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : M. De Crem dit n'importe quoi, puisque toutes les communes ont la possibilité de participer à ces projets. Je

propose que la commune d'Aalter-Knesselare se mette en rapport avec le ministre de l'Intérieur pour lancer également un projet pilote sur son territoire.

**M. Pieter De Crem (CVP)** : Le premier ministre cite des communes qui avaient déjà lancé elles-mêmes un projet pilote et ont au demeurant entamé une réforme des polices depuis longtemps et de manière plus poussée.

Le **président** : L'incident est clos.

#### POLITIQUE DE COMMUNICATION DES POUVOIRS PUBLICS

**M. Jacques Lefevre (PSC)** : Dès son installation, le gouvernement a annoncé qu'un budget de 100 millions serait débloqué pour améliorer l'image de la Belgique.

Quelles initiatives ont-elles été prises ?

Selon le *Bulletin* de la FEB de cette semaine, peu de choses ont été réalisées, faute de responsable pour gérer ce fonds. On plaide, dans cette publication, pour que vous preniez les choses en main.

Les entreprises ont été invitées à participer à ce budget. Elles ont fait savoir qu'elles l'acceptaient, à condition que ce budget soit géré de manière transparente et qu'elles soient associées à la gestion.

Par ailleurs, deux ministres sont responsables pour ce budget.

Quand la Belgique adoptera-t-elle enfin une politique cohérente de communication interne et externe ?

**M. Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en français*) : J'ai, moi aussi, lu l'article très positif publié par la FEB dans son hebdomadaire.

Je vous annonce que le ministre des Affaires étrangères et moi-même avons introduit une note portant création d'une campagne relative à l'image de notre pays.

Il s'agit, en fait, de deux campagnes : l'une de relations publiques portant sur des actions spécifiques dans certains pays, l'autre, plus large, de communication en général.

Le responsable pour les actions dirigées vers l'étranger est le ministre des Affaires étrangères, tandis que moi-même suis responsable des actions intérieures.

**M. Jacques Lefevre (PSC)** : J'espère que ce document sera disponible dès demain.

**M. Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en français*) : Ce document sera approuvé à l'occasion du Conseil des ministres de demain. Il sera disponible vers 15 heures, ce vendredi.

Le **président** : L'incident est clos.

#### REMBOURSEMENT DES AIDES MARIBEL

**M. Aimé Desimpel (VLD)** : Dans le cadre des plans Maribel bis et ter, le gouvernement précédent a accordé, à tort, des aides à un certain nombre d'entreprises. L'Union européenne a contesté l'octroi de ces aides. Par voie de conséquence, plus d'un millier d'entreprises se voient aujourd'hui dans l'obligation de rembourser un montant global s'élevant à 12 milliards de francs, ce qui représente pour certains une charge très lourde à porter. La loi du 24 décembre fixe les modalités de remboursement. Le 26 janvier, le ministre Vandembroucke a suggéré que les remboursements soient compensés par d'autres mesures, comme l'allégement des charges à partir du 1<sup>er</sup> avril.

Les réviseurs d'entreprise demandent de pouvoir enregistrer les remboursements au 31 décembre 1999 et de constituer des provisions. Alors que ces entreprises ne sont pas responsables de cette situation, elles doivent payer des intérêts, ce qui est injuste.

Où en sont les choses ? Comment les entreprises doivent-elles clôturer leur exercice comptable 1999 ? Peut-on encore modifier quelque chose ?

**M. Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : La stricte application de la loi implique la reprise du protocole que le gouvernement précédent avait conclu avec la Commission européenne. Nous ne devons pas adopter une attitude plus draconienne et ne pas inclure dans les arrêtés royaux davantage d'éléments que ce que prévoit le protocole. Nous agissons correctement : après la condamnation prononcée par l'Europe, il faudra bien rembourser les aides.

L'allégement des charges débutera le 1<sup>er</sup> avril et sera compensé par le remboursement des aides Maribel par les entreprises concernées. Cet allégement permettra de modérer les retombées socio-économiques défavorables. Demain, le Conseil des ministres élaborera des solutions sur le plan comptable, avec la possibilité d'enregistrer les provisions aussi bien avant le 31 décembre qu'au cours de l'exercice 2000, par trimestre ou pour plusieurs trimestres. Le ministre des Finances communiquera immédiatement les décisions prises par le gouvernement aux entreprises. Les possibilités d'ordre comp-

table sont donc plus nombreuses que ce qui a été proposé par le comité d'avis.

M. **Aimé Desimpel** (VLD) : Néanmoins, je souhaite voir se résoudre le problème des intérêts. Je trouve cela tout à fait immoral.

Le **président** : L'incident est clos.

#### PLAN DE SÉCURITÉ

M. **Bart Laeremans** (VL. BLOK) : Le plan de sécurité commence à prendre des allures de vaudeville. Il a été présenté par l'ensemble du gouvernement et comportait une préface du premier ministre. Depuis, le ministre Verwilghen a été rappelé à l'ordre par le PS. Or, le gouvernement avait déjà discuté le plan en présence des ministres de ce parti. De qui le plan émane-t-il réellement ? Comment le premier ministre réagira-t-il au chantage du PS ? S'inclinera-t-il devant ce chantage ? Qu'advient-il des avis, notamment des avis des membres du Parlement ? Le plan de sécurité sera-t-il discuté en commission en avril ?

M. **Geert Bourgeois** (VU-ID) : Les critiques de M. Di Rupo à propos du plan de sécurité du ministre Verwilghen sont exagérées lorsqu'il évoque la discrimination, la xénophobie, etc. Le premier ministre a défendu le plan et son ministre de la Justice la semaine dernière. Le plan a été discuté en Conseil des ministres le 21 décembre 1999.

Le plan est-il fondé sur l'accord de gouvernement, comme le déclare le ministre Verwilghen ? L'ensemble du gouvernement soutient-il le plan ? Y a-t-il un lien entre le plan et la justice comparution immédiate ? Le premier ministre acceptera-t-il une majorité de rechange dans cette Chambre ?

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : Le 21 décembre 1999, le ministre de la Justice a présenté le plan de sécurité au cabinet restreint. Il y a été décidé qu'il le rendrait public, que l'avis de tous les intéressés serait sollicité -j'attends ces avis pour le 31 mars - et que le gouvernement ouvrirait alors la discussion, qui commencera le 15 mars prochain pour se terminer fin avril-début mai. Le gouvernement présentera par conséquent le plan de sécurité définitif au plus tard à la fin mai. Cela fait vingt ans que le pays attend un tel plan, nous sommes enfin sur le point d'adopter. Tous les partis pourront s'exprimer à son propos.

M. **Bart Laeremans** (VL. BLOK) : Il ressort de cette réponse que le plan de sécurité est un plan du gouvernement et qu'il a donc également le soutien de Mme

Onkelinx et du PS. Le premier ministre a avancé l'examen du plan au 15 mars, tandis que les avis sont attendus pour le 31 mars. Le premier ministre permet donc aux écologistes et au PS de peaufiner le plan de sécurité. C'est scandaleux. Le premier ministre se couche devant le PS !

M. **Geert Bourgeois** (VU-ID) : Nous entendons coopérer de manière constructive, mais le premier ministre n'a pas répondu à la question de savoir si des majorités de rechange sont envisageables. Par ailleurs, nous nous étonnons de l'amabilité avec laquelle le premier ministre réagit aux propos impitoyables de M. Di Rupo, le président d'un parti du gouvernement !

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : Le plan a été présenté au cabinet restreint. La discussion au gouvernement débute le 15 mars. Il n'y a aucun rapport avec la procédure accélérée.

Le **président** : L'incident est clos.

#### CCT DANS LE SECTEUR NON MARCHAND

M. **Joos Wauters** (Agalev-Écolo) : Je félicite la ministre et le gouvernement pour l'excellent accord qui a été conclu. Il y aura une plus grande équité au niveau salarial et la possibilité d'un départ anticipé pour les professions stressantes est une excellente idée. L'augmentation salariale d'un p.c. est plutôt modeste mais démontre que c'est la qualité qui prime. Les emplois supplémentaires sont également importants. Tout le monde a-t-il signé la CCT ? Dans la négative, quand cela sera-ce le cas ? Selon quelles modalités l'accord sera-t-il mis en oeuvre ? Quelles professions sont qualifiées de stressantes ? Y aura-t-il un système de travail à temps partiel ou les travailleurs conserveront-ils, après la réduction du temps de travail, leur statut de travailleurs à temps plein ? Quels efforts supplémentaires seront-ils fournis dans le cadre du Maribel social ?

Mme **Laurette Onkelinx**, vice-première ministre (*en néerlandais*) : Je remercie M. Wauters de me permettre de fournir quelques détails sur les travaux qui ont été menés hier ainsi que sur la concertation avec les partenaires sociaux.

L'accord conclu par les ministres Aelvoet et Vandembroucke et par moi-même permettra de réaliser de réels progrès. (*Poursuivant en français*)

Nous devons insérer tous ces accords dans les conventions collectives de travail, qui doivent être conclues en octobre au plus tard.

L'accord est très large. Nous avons essayé d'aborder tous les métiers, mais parfois selon des modes différents.

La revalorisation barémique va concerner tous les métiers.

Nous avons aussi voulu rencontrer les revendications des travailleurs, telles la suppression du jour de carence pour les ouvriers dans le non-marchand ou l'adaptation du taux d'activité des plus âgés.

À toutes ces personnes qui quittent le métier, nous avons proposé de le faire via une prime importante ou via un travail de 32 heures par semaine avec maintien de tous les droits.

De plus, il a été inscrit dans l'accord social que nous trouverons des solutions assimilables à celles trouvées pour celles et ceux qui travaillent à temps plein.

M. **Joos Wauters** (Agalev-Écolo) : Cette réponse me rassure. Je reposerai ultérieurement la question de savoir quelles professions entrent en ligne de compte. Il s'agit d'un brillant accord. Je félicite l'ensemble du gouvernement.

Le **président** : L'incident est clos.

#### CONFLIT EN TCHÉTCHÉNIE

Mme **Anne Barzin** (PRL FDF MCC) : Les informations qui nous parviennent de Tchétchénie sont inquiétantes. Quelles sont les réactions de la Belgique face aux atrocités qui y sont commises ?

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en français*) : Le gouvernement a usé de tous les moyens possibles pour mettre en exergue le caractère disproportionné de l'attitude russe en Tchétchénie, pour promouvoir la voie diplomatique de règlement des conflits et permettre le libre accès des opérateurs humanitaires.

J'ai écrit à mon collègue Ivanov, au début de février, au sujet des révélations faites dans la presse sur les charniers. Il m'a répondu, en date du 24 février, par un courrier dont il m'a autorisé à révéler la teneur.

J'ai également écrit à M. Kofi Annan pour qu'il prenne toute initiative en vue d'intervenir de manière déterminée.

J'ai rencontré MM. Poutine et Ivanov, auxquels j'ai fait part de notre vive inquiétude et nous avons fait mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain Conseil européen des Affaires étrangères.

Au sommet d'Helsinki, avec la France, nous sommes intervenus afin de durcir la position européenne. Nous multiplions donc nos démarches pour accentuer la pression sur la Russie en vue de la ramener dans la voie diplomatique dans ce conflit inhumain.

Mme **Anne Barzin** (PRL FDF MCC) : Je me réjouis des initiatives prises et de celles qui le seront encore.

Connaissant le combat du vice-premier ministre en matière de droits de l'homme, je ne doute pas de son efficacité.

Le **président** : Je ferai parvenir une copie de la lettre à laquelle le vice-premier ministre a fait allusion aux membres de la commission des Relations extérieures. L'incident est clos.

#### PROJET PILOTE DANS LE CADRE DE L'INTÉGRATION DES SERVICES DE POLICE

M. **Alfons Borginon** (VU-ID) : Lorsque j'ai déposé ma demande pour poser cette question, j'avais à l'esprit le projet pilote relatif à Anvers. Une grande ville ne me paraissait pas être l'endroit idéal pour se livrer à une expérience. En effet, les expériences ont pour but d'acquérir des connaissances permettant de ne pas répéter les mêmes erreurs. Mais à l'évidence, il s'agit d'instaurer la police unique en plusieurs phases, instauration dont le point de départ est constitué des 21 projets pilotes lancés dans diverses zones.

Dans le cadre de la concertation octopartite, il a été souligné plusieurs fois que toutes les communes devaient consentir des efforts. Les effectifs de gendarmerie ne sont pas identiques en Flandre et en Wallonie. Ne trouvez-vous pas que cette instauration de la réforme des polices en plusieurs phases devrait donner lieu à une intervention financière ? Que fera le ministre si un certain nombre de communes prennent finalement la décision de ne pas participer volontairement à cette réforme ?

M. **Antoine Duquesne**, ministre (*en néerlandais*) : Je sais qu'il y a de très nombreux problèmes et difficultés. Il m'incombe de les résoudre. Une vingtaine de projets pilotes vont maintenant être lancés pour préparer l'instauration graduelle de la réforme des polices. (*Poursuivant en français*)

Les textes sont là, mais il est important que la réforme devienne visible pour le citoyen et que policiers et gendarmes commencent à travailler ensemble pour développer une même culture policière.

Il faut aussi voir à quelles difficultés se heurte la réforme sur le terrain.

Nous avons décidé, ce matin, d'une première forme de projet-pilote reprenant les différents types de zones existant sur le terrain : rurales, urbaines, ZIP, lieux où des expériences ont déjà été tentées...

Anvers fait l'objet de l'une de ces expériences et la reconduction de cette dernière dépend des accords à prendre entre les autorités locales et mon département et auxquels seront associées la police communale et la gendarmerie.

J'espère que les expériences s'étendront petit à petit à l'ensemble du territoire. Ensuite, quand les dispositions réglementaires seront prises, on passera tout naturellement à la mise en oeuvre normale des réformes.

**M. Alfons Borginon (VU-ID)** : Ma question concrète relative à la répartition des effectifs est restée sans réponse. Sans doute cette réponse était-elle trop complexe pour pouvoir être donnée dans le cadre de l'heure des questions.

J'ai le sentiment que le gouvernement souhaite avant tout que la réforme vienne le plus rapidement possible visible, histoire de convaincre les citoyens que le changement est réel. Mais les citoyens ne seront vraiment convaincus que lorsqu'ils ressentiront les effets de la réforme dans leur quotidien.

**Le président** : L'incident est clos.

#### SYSTÈME TÉLÉRAD

**M. Olivier Chastel (PRL-FDF-MCC)** : Ce système connaît des dysfonctionnements suite au passage à l'an 2000. Les mesures effectuées par les balises n'arrivent plus automatiquement au système centralisé. Il faut procéder à des mesures manuelles, beaucoup plus lentes et beaucoup plus coûteuses en main d'oeuvre. Le système, installé dans les années 1990, a été réceptionné en 1998. Il a coûté quelque 660 millions et son entretien coûte 80 millions par an. On aurait pu donc s'attendre à un matériel plus fiable. On est en train d'élaborer un deuxième marché en vue de mettre le système à niveau.

Comment se fait-il, vu le prix du système, qu'il ne soit pas plus performant ?

Qu'en est-il des risques courus par la population ?

Comment les choses s'amélioreront-elles demain ?

Je suis bien conscient des difficultés que vous devez rencontrer, car vous vous trouvez devant un choix fait par le gouvernement précédent.

**Mme Leen Laenens (Agalev-Écolo)** : Le réseau de mesure Telerad est un instrument destiné à permettre la mise en oeuvre efficace du plan belge en cas de catastrophe nucléaire.

La création d'une Agence fédérale s'impose pour organiser un contrôle indépendant. Quand cette agence – dont la création avait déjà été décidée en 1988 – sera-t-elle opérationnelle ?

Telerad ne pourrait refonctionner qu'après l'audit, qui aura lieu en juin 2000. Comment, dans l'intervalle, la sécurité de la population sera-t-elle garantie, en particulier dans la perspective d'un transport nucléaire imminent ?

**M. Antoine Duquesne, ministre (en français)** : Je ne pense pas que ce soit le meilleur contrat conclu en Belgique, malgré la longueur de la procédure et son coût.

Mme Smet a donné l'ordre de commencer la mise en oeuvre de ce contrat. Cela a duré six ans. Les ordinateurs ont été achetés en 1993 et n'étaient pas adaptés pour faire face au bogue de l'an 2000.

Je me suis inquiété de la situation, dès l'an passé, notamment en raison des coûts d'entretien très élevés.

Une proposition pour passer à l'an 2000 se chiffrait à 80 millions. Le gouvernement a décidé de se limiter à l'essentiel, c'est-à-dire aux balises, pour un montant de 20 millions imputés au budget de Mme Onkelinx.

La firme n'a pas voulu commencer les travaux avant d'avoir touché le premier franc, à savoir avant le 19 décembre, et les travaux ne sont pas terminés.

De plus, un des partenaires n'existe plus, ce qui ne facilite pas les choses.

Les centrales nucléaires ont elles-mêmes des systèmes d'alerte et les balises peuvent être actionnées manuellement : la population ne court donc aucun risque.

Je n'ai pas changé d'avis. Il faut se poser des questions. Je vais proposer qu'un audit soit réalisé de toute urgence.

Pour ce qui est de l'agence fédérale, j'ai dû remédier à de multiples retards. Je fais face à la situation.

M. **Olivier Chastel** (PRL FDF MCC) : Je remercie le ministre pour sa réponse. J'attends les résultats de l'audit avec impatience.

Mme **Leen Laenens** (Agalev-Écolo) : Dans l'attente de la création de l'Agence fédérale, je demande aux autorités de faire preuve de la plus grande vigilance lors des transports nucléaires.

Le **président** : L'incident est clos.

#### DIESEL ROUTIER

M. **André Smets** (PSC) : Je déplore que l'on tente systématiquement -comme cela a encore été le cas dans la question précédente - de dénigrer ce qu'a fait le gouvernement précédent, alors qu'il a fait en sorte que les finances publiques soient assainies.

En Belgique, il y a 68% d'entreprises flamandes, 28% d'entreprises wallonnes et 4% d'entreprises bruxelloises dans le secteur des transports routiers.

Compte tenu des marges bénéficiaires très faibles, je m'étonne que le gouvernement continue à menacer les transporteurs routiers en taxant les carburants qui augmentent, alors qu'il pourrait imposer un moratoire.

Les fédérations de transporteurs routiers déclarent ne pas recevoir un accueil très favorable auprès du ministre. Je plaide pour que soient prises en faveur des transporteurs les mêmes mesures qu'en faveur, par exemple, des pêcheurs et du secteur agricole et que le diesel soit considéré, pour eux, comme un carburant professionnel.

M. **Didier Reynders**, ministre (*en français*) : En ce qui concerne la situation actuelle des prix pétroliers, je précise que sur un franc d'augmentation, 80 centimes vont aux producteurs via le prix du baril et le cours des changes et moins de 20 centimes vont à l'État via le taux de TVA.

Les accises sont calculées par litre.

Je veux rendre hommage aux efforts accomplis par le gouvernement précédent grâce auquel les accises sur le diesel ont augmenté de 4,65 francs !

La TVA a été augmentée deux fois dans les années nonante pour atteindre 21%. Pour assainir les finances publiques, le gouvernement précédent a, notamment, augmenté le prix du gasoil routier qui, dans le cas des transporteurs, est un instrument de travail.

La réglementation européenne ne permet pas d'intervenir en matière de TVA. Il faudrait l'accord du Conseil européen pour intervenir au niveau des accises.

Le Conseil européen se prononce plutôt pour une augmentation de la production mondiale - un million de barils en plus par jour - ce qui ferait baisser le prix du baril. En outre, il demande que l'on fasse en sorte que l'économie européenne se porte mieux, ce qui renforcerait l'euro face au dollar.

Si les choses ne s'arrangeaient pas d'ici fin mars, le problème serait mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Ecofin.

J'ai reçu le secteur. Nous étudions des mesures spécifiques et, je le répète, si le prix du baril ne baisse pas dans les prochains jours, le dossier reviendra sur le bureau du Conseil européen de l'Économie et des Finances.

M. **André Smets** (PSC) : Je remercie le ministre. Il faut une concertation dans ce dossier. Je suis heureux qu'il reconnaisse l'effort d'assainissement des finances publiques accompli par le gouvernement précédent.

Le **président** : L'incident est clos.

#### RÉDUCTION DES TARIFS DE CONNEXION À INTERNET

M. **Bart Somers** (VLD) : La décision a été prise de réduire les tarifs de connexion à Internet. Les tarifs seraient réduits de moitié aux heures de pointe et d'un tiers aux heures creuses. Comment une diminution aussi sensible est-elle possible alors que les tarifs avaient augmenté à l'automne dernier ?

Quelle sera l'influence de cette réduction des tarifs sur le nombre d'utilisateurs d'Internet ? Il y aurait à l'heure actuelle entre 7 et 800.000 utilisateurs.

Quelles mesures le ministre a-t-il l'intention de prendre pour lever les obstacles sociaux à l'accès à Internet ?

M. **Rik Daems**, ministre (*en néerlandais*) : Conformément à un accord conclu à la fin de l'année dernière entre les opérateurs de téléphonie et les autorités, une distinction pourra être faite au niveau des tarifs entre la transmission de données et les conversations téléphoniques.

L'IBPT ayant rendu un avis favorable, les tarifs vont également baisser pour le consommateur. Sur le plan international, cette réduction devrait amener la Belgique dans une excellente position sur le plan tarifaire.

Cette réduction devrait en principe avoir un effet positif sur le nombre d'utilisateurs, qui a déjà dépassé aujourd'hui la barre des 800.000.

Il y a bien évidemment d'autres obstacles que le prix à l'accès à Internet. Les pouvoirs publics et les acteurs du marché doivent faire ensemble des efforts pour lever ces barrières. C'est ainsi que les producteurs devraient concevoir des appareils plus conviviaux.

Je m'attends en tout état de cause à une augmentation très sensible du nombre d'utilisateurs d'Internet dans un proche avenir.

M. **Bart Somers** (VLD) : Je voudrais féliciter le ministre pour sa politique digne de la philosophie de "Star Trek". J'espère qu'il persévéra dans cette voie.

Le **président** : L'incident est clos.

#### PUBLICATIONS À CARACTÈRE RACISTE

M. **Gerolf Annemans** (VL. BLOK) : Le ministre a récemment défendu la réglementation relative aux envois à caractère raciste. Il a toutefois indiqué que le refus de distribuer des envois sur la base du nom de l'expéditeur est inacceptable. Il existe à la Poste une note interne comprenant une liste de personnes ou d'organisations dont les envois doivent automatiquement être suspectés. Sur cette liste figurent notamment des élus du Vlaams Blok. Désormais, ces envois sont donc automatiquement envoyés au service central. Par ailleurs, la note souligne le caractère confidentiel de cette liste noire, précisant qu'elle est exclusivement destinée à un usage interne.

Sur la base de quels critères cette liste a-t-elle été établie ? N'est-elle pas en complète contradiction avec le point de vue du ministre ?

M. **Rik Daems**, ministre (*en néerlandais*) : La Poste a, en effet, établi un projet de note qui se rapproche de celle décrite par M. Annemans. Néanmoins, ce projet n'a jamais été suivi d'effets et a fini aux oubliettes.

Une nouvelle procédure est en préparation, en collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Elle prévoit que les envois contraires à la loi contre le racisme ne seront pas distribués mais transmis aux autorités judiciaires. Il n'est donc absolument pas question d'une quelconque liste noire.

M. **Gerolf Annemans** (VL. BLOK) : J'en conclus que la note qui nous a été transmise n'a aucune valeur. Dans le

cas contraire, il ne resterait plus aux élus du Vlaams Blok qu'à coller une étoile jaune sur leurs envois.

Le **président** : L'incident est clos

#### VISITES DE DÉLÉGUÉS MÉDICAUX

M. **Daniel Féret** (FN) : Les représentants de l'industrie pharmaceutique, à l'unanimité, et les médecins, dans leur écrasante majorité, s'inquiètent de la volonté qu'a la ministre de la Santé de contingentiser les visites des délégués médicaux et d'interdire la distribution d'échantillons pharmaceutiques, afin de réduire la consommation de médicaments.

Or, ces deux éléments n'ont aucune influence sur la consommation de médicaments, laquelle est due à l'allongement de l'espérance de vie qui, souhaitons-le, continuera à augmenter, à moins qu'on n'ait massivement recours à l'euthanasie. Personne ne peut contester que le don d'échantillons permet aux médecins de dépanner les patients démunis. La gauche et l'extrême gauche, arrivées en pouvoir, mènent une politique qui entraîne une régression sociale.

M. **Olivier Deleuze**, secrétaire d'État, au nom de Mme **Magda Aelvoet**, ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement (*en français*) : La réduction de l'activité de 3.200 délégués médicaux a pour objet de réduire la quantité d'informations orientées fournies aux médecins. La ministre de la Santé veut promouvoir l'activité des délégués neutres.

La bonne manière de promouvoir une médecine pas chère n'est pas de promouvoir les échantillons gratuits, mais bien les médicaments génériques, et c'est bien l'intention de Mme Aelvoet.

M. **Daniel Féret** : (FN) : Nous n'avons pas de garantie de l'efficacité des médicaments génériques, et l'industrie pharmaceutique investit beaucoup dans la recherche, il faut le reconnaître.

Des délégués neutres qui viendraient chez les médecins pour les encourager à réduire leurs prescriptions au détriment de la santé des patients ne seront pas reçus et ils seront même mis dehors avec un coup de pied au derrière !

Au moment où la sécurité sociale décide de ne plus rembourser certains médicaments essentiels pour les cancéreux, elle décide de rembourser la chirurgie visant à reconstituer l'hymen des jeunes femmes, qui, sans cela, ne pourraient se marier.

J'en appelle à la conscience du gouvernement.

Le **président** : L'incident est clos.

## DÉBAT D'ACTUALITÉ

### VOYAGES DU GOUVERNEMENT EN AFRIQUE CENTRALE

**M. Mark Eyskens** (CVP) : Le premier ministre compte se rendre au Rwanda. Nous nous réjouissons de son intention de rendre hommage aux victimes du génocide et aux paras belges, mais de quels sujets compte-t-il s'entretenir avec M. Kagame ? La Belgique peut-elle soutenir un régime minoritaire ?

Quand le voyage au Congo a-t-il été décidé ? Ce voyage a-t-il pour seul objectif d'éviter des incidents diplomatiques ? Le voyage se fait-il à l'invitation de M. Kabila ? Le Conseil de sécurité des Nations unies enverra au Congo une force de paix composée de 500 observateurs et d'autant de militaires. Notre gouvernement estime-t-il toujours qu'il est préférable que les Belges ne participent pas à cette force de paix ?

**M. Ferdy Willems** (VU-ID) : Mes questions rejoignent celles de l'orateur précédent.

J'ai le sentiment que le voyage en Afrique centrale n'est pas mûrement réfléchi, voire totalement improvisé.

Comment la population et le gouvernement congolais interpréteront-ils la visite au Rwanda de la délégation belge ?

Que compte demander notre gouvernement au gouvernement congolais ? Nos ministres aborderont-ils la question des droits de l'homme ?

**M. Luc Sevenhans** (VL. BLOK) : Le voyage au Rwanda a été annoncé dans le contexte émotionnel de l'hommage aux paras assassinés en 1994. En soi, cet hommage constitue un geste louable.

Comme les orateurs précédents, je cherche en vain le fil d'Ariane de la politique étrangère de ce gouvernement. Cette politique me paraît également improvisée. Chacun des partis de la coalition cherche à réaliser les projets qui lui sont propres.

La sécurité de la délégation est-elle suffisamment garantie ? La délégation sera-t-elle vraiment la bienvenue dans les différents pays ? A-t-elle reçu des invitations ?

**M. Daniel Bacquelaine** (PRL FDF MCC) : Je ne vois aucun paradoxe dans le chef des plus hautes autorités de notre pays à exprimer un devoir de mémoire et à

commémorer un événement qui compte parmi les plus tragiques du vingtième siècle.

Toute attitude qui lierait cette commémoration au développement indispensable d'une diplomatie s'apparenterait à du révisionnisme.

C'est pourquoi je trouve que la question est sans objet et qu'on doit commémorer le génocide et la mort de nos dix paracommandos morts en service mal commandé. (*Applaudissements sur les bancs du PRL FDF MCC*)

**M. Jef Valkeniers** (VLD) : J'estime que l'organisation d'une semaine africaine est une excellente initiative. La décision de visiter d'abord d'autres pays africains avant de se rendre au Rwanda a été mûrement réfléchie. Toutes les mesures de précaution ont été prises pour que le voyage se passe dans les meilleures conditions possibles.

**M. Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : Les vives réactions à l'annonce du voyage que vont entreprendre en Afrique plusieurs membres du gouvernement m'étonnent quelque peu. On ne cesse de parler de l'aspect diplomatique du voyage en oubliant que nous voulons, par cette initiative, tourner une page noire de l'histoire récente, une page qui décrit le génocide perpétré au Rwanda ainsi que le meurtre de dix paras et de trois coopérants. Il était de notre devoir d'aller commémorer sur place les événements et de rendre hommage au courage de nos militaires et des coopérants, ce qui pourra peut-être constituer un réconfort pour les proches. Quelles objections pourrait-on bien faire valoir à l'encontre de tels objectifs ?

Au Rwanda, la délégation belge se rendra dans la région de Kigali, à l'endroit où a été érigé un monument commémorant le génocide. Avec les membres des familles des paras assassinés, nous dévoilerons sur les lieux du drame une plaque commémorative. Nous aurons également un bref entretien avec le président rwandais.

Dans le prolongement de la semaine africaine, le ministre des Affaires étrangères se rendra ensuite dans plusieurs pays d'Afrique centrale.

Ce gouvernement avait décidé dès son entrée en fonction de mener une politique extérieure active et dynamique afin de pouvoir apporter notre modeste contribution aux échanges diplomatiques. Nous tenons à appliquer également cette politique en Afrique centrale.

Cela n'exclut pas que des propos durs puissent être échangés. Notre politique extérieure est axée sur une diplomatie active. Je suis convaincu qu'une telle attitude est préférable à l'adoption d'un profil bas. (*Applaudissements*)

Mme **Leen Laenens** (Agalev-Écolo) : Selon M. Roberto Garretton, le rôle des partis démocratiques au Congo est sous-estimé. Cependant, toujours selon le rapporteur des Nations unies pour les droits de l'homme au Congo, la Belgique ne peut jouer un rôle dans ce pays qu'à la demande des Congolais eux-mêmes.

J'espère qu'au cours de son voyage, le ministre soulignera encore notre sentiment de solidarité à l'égard des familles éprouvées.

M. **Mark Eyskens** (CVP) : Je m'associe bien entendu à l'hommage que le gouvernement rendra aux paras assassinés et aux victimes du génocide. Nous ne pouvons d'ailleurs cacher aux Africains que l'Europe fut elle-même, il y a cinquante ans, victime d'un terrible génocide.

Nous devons cependant nous garder de faire preuve de naïveté : une visite officielle est toujours interprétée par les Africains comme un témoignage d'amitié. Comment réagiront-ils à une délégation qui s'entretiendra tant avec Kabila qu'avec Kagame, qui incarnent deux pôles contradictoires. Par ailleurs, les Africains se demanderont pourquoi la délégation belge ne se rend pas au Burundi, dont le régime est sans doute moins critiquable que celui des pays que le gouvernement honorera de sa visite.

M. **Ferdj Willems** (VU-ID) : Je me réjouis d'entendre que notre pays mène – enfin – une politique africaine. Je suis également heureux que l'on s'intéresse aux centaines de milliers de victimes africaines du génocide. L'importante délégation gouvernementale devra cependant protester contre la poursuite des massacres dans la partie occupée du Congo.

M. **Luc Sevenhans** (VL. BLOK) : Je puis comprendre les motivations exprimées par le ministre pour justifier sa visite, dont je redoute cependant les conséquences. La sécurité des familles des paras assassinés sera-t-elle garantie ?

Votre visite présente-t-elle bien le caractère éthique que vous lui prêtez ? Les dirigeants que vous allez rencontrer ont du sang sur les mains.

Le **président** : L'incident est clos.

## PROJET DE LOI

DOTATION À LEURS ALTESSES ROYALES LE PRINCE PHILIPPE ET LA PRINCESSE ASTRID

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi attribuant une dotation annuelle à Son Altes-

se Royale le Prince Philippe et une dotation annuelle à Son Altesse Royale la Princesse Astrid, n<sup>os</sup> 353/1 à 3.

La discussion générale est ouverte.

M. **Eric van Weddingen**, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

M. **Hagen Goyvaerts** (VL. BLOK) : Ce projet de loi vise à accorder des dotations non imposables au prince Philippe et à la princesse Astrid.

En tant que nationalistes flamands, nous ne sommes guère favorables à la Maison royale. Nous devons représenter notre peuple, et pas une famille.

Déjà, le mariage princier avait coûté quelque 39 millions de francs. La fortune personnelle des membres de la famille royale s'exprime en milliards de francs. Le gouvernement veut faire de la famille royale un divertissement populaire subventionné.

Les membres de la famille royale sont logés gratuitement, disposent de vastes domaines et sont protégés par la gendarmerie. L'entretien et le chauffage des habitations royales sont également supportés par le contribuable.

On ne souffle mot des revenus provenant de placements.

Malgré tout cela, le gouvernement a la volonté d'augmenter les dotations. Le Vlaams Blok a donc déposé des amendements visant à ramener les dotations à des montants plus raisonnables. Il propose ainsi que la dotation au prince Philippe soit ramenée à 15 millions de francs et que la dotation à la princesse Astrid soit supprimée. Celle-ci a en effet épousé une personne exerçant une fonction éminente dans le secteur bancaire. Le prince Laurent ne reçoit d'ailleurs pas de dotation.

Nous estimons que la famille royale concentre le pouvoir de manière inadmissible, sans contrôle parlementaire et sans devoir se justifier vis-à-vis de qui que ce soit.

Le Vlaams Blok n'adoptera donc pas ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*)

M. **Alfons Borginon** (VU-ID) : Mon intervention ne vise pas à ouvrir le débat fondamental sur la Maison royale, même s'il devra bien avoir lieu un jour, comme l'avait déjà suggéré par le passé M. Tavernier. Aujourd'hui, toutefois, les Verts semblent considérer que ce débat s'est déjà tenu.

Il ne s'agit pas d'indemnités allouées au chef de l'État, de la liste civile ou de rémunérations accordées aux

princes pour l'accomplissement de certaines missions, mais des dotations. Il s'agit en quelque sorte d'un subside, de moyens d'existence dont le ratio legis n'apparaît pas clairement. La fortune du prince Philippe lui permettra à n'en pas douter, largement, d'élever des enfants dans des conditions décentes. Nous espérons qu'il en va de même pour la princesse Astrid.

Il n'a pas été établi qui appartient ou non à la famille royale et peut en conséquence prétendre à une dotation. Pendant longtemps, la princesse Liliane a été membre de la famille royale mais elle ne l'est plus aujourd'hui. Le prince Philippe et la princesse Astrid en font partie, mais pas le prince Laurent. Le gouvernement ferait oeuvre de bonne administration en définissant en la matière des critères précis. La dotation de la princesse Astrid pourrait se justifier parce qu'elle est la deuxième dans l'ordre de succession au trône. Ce n'est pas le cas pour le prince Laurent, qui occupe, quant à lui, la septième place. Qu'advierait-il du reste si cet ordre venait à être modifié ?

Par ailleurs, il ne s'agit pas, en l'espèce, d'une contribution objective et légitime, mais plutôt d'un geste sanctifiant à l'égard de la famille royale. Rien dans ce pays ne doit être tabou, et cela vaut aussi pour les prérogatives royales ou princières. Nous devons pouvoir débattre du montant de ces dotations, qui sont au demeurant adoptées en fonction de l'indice des prix. S'agit-il de l'indice santé qui s'applique aux salaires et appointements des travailleurs, ou de l'indice plus avantageux des prix à la consommation ? Eu égard à ce manque de clarté, le groupe VU-ID votera contre le projet de loi.

**M. Daniel Féret (FN)** : Les arguments avancés en faveur de l'attribution de la dotation annuelle au prince Philippe et à la princesse Astrid ne me convainquent pas.

Le prince Laurent travaille lui aussi et il ne reçoit rien !

Si une partie du travail de son père est effectuée par le prince Philippe, la liste civile doit suffire.

Quant à la dotation liée au mariage du prince Philippe, je constate qu'il revient moins cher d'installer une princesse en ses foyers qu'une ministre Écolo en son cabinet. *(Sourires)*

Je trouve cette dotation exagérée et je voterai non.

**M. Eric van Weddingen**, rapporteur : Il n'est pas de tradition de débattre d'un tel sujet. C'est pourquoi je me suis permis de renvoyer à mon rapport écrit.

Je ne commenterai pas les propos des intervenants précédents, propos que je considère comme peu dignes, ceci dit à titre personnel.

L'adaptation des dotations me paraît nécessaire et fort modérée en comparaison des dotations accordées à d'autres familles régnantes.

Je me réjouis donc de ces adaptations tout en appréciant la modération dont la famille royale a toujours fait preuve en ce domaine. *(Applaudissements)*

**M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK)** : Que pense M. van Weddingen du fait que le prince Laurent ne reçoit toujours rien et qu'il est ainsi victime d'une discrimination ?

Le **président** : La discussion générale est close.

#### *Discussion des articles*

Le **président** : Nous passons à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– L'article 1<sup>er</sup> est adopté sans observation.

Le **président** : À l'article 2, nous avons les amendements n<sup>os</sup> 1 de M. Hagen Goyvaerts (doc. n<sup>o</sup> 353/2) et 4 de M. Alfons Borginon (doc. n<sup>o</sup> 353/4).

**M. Alfons Borginon (VU-ID)** : Notre amendement n<sup>o</sup> 4 tend au maintien de l'actuelle dotation du prince Philippe et notre amendement n<sup>o</sup> 7 propose la suppression de l'article 6. Nous estimons par ailleurs que les dépenses devraient faire l'objet d'un contrôle. Notre amendement n<sup>o</sup> 5 tend à supprimer la dotation de la princesse Astrid et notre amendement n<sup>o</sup> 6 vise la suppression de l'article 4. Nous ne comprenons pas pourquoi le couple princier devrait recevoir une dotation unique supplémentaire de 10 millions, ce qui élève la note à 70 millions pour cette année ! Des travaux d'aménagement devraient être effectués au palais. Ce palais est mis gratuitement à leur disposition, et cette gratuité s'étend à la facture énergétique ! *(Applaudissements)*

Le **président** : Les amendements et l'article 2 sont réservés.

Par des amendements n<sup>os</sup> 2 et 5, MM. Hagen Goyvaerts et Alfons Borginon proposent la suppression de l'article 3 (doc. n<sup>o</sup> 353/2 et 4).

L'article 3 est réservé.

Par des amendements n<sup>os</sup> 3 et 6, MM. Hagen Goyvaerts et Alfons Borginon proposent la suppression de l'article 4 (doc. n<sup>o</sup> 353/2 et 4).

L'article 4 est réservé.

– L'article 5 est adopté sans observation.

Le **président** : Par un amendement n° 7, M. Alfons Borghinon propose la suppression de l'article 6 (doc. n° 353/4).

L'article 6 est réservé.

Les votes sur les amendements et articles réservés ainsi que sur l'ensemble du projet de loi auront lieu ultérieurement.

## PROPOSITION DE RESOLUTION

### ABONNEMENTS AUX TRANSPORTS FERROVIAIRES

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution (M. Jos Ansoms) relative aux abonnements aux transports ferroviaires, n°s 56/1 à 3.

M. **Daan Schalck**, rapporteur : La commission a examiné cette résolution les 9 et 15 février. Son auteur s'oppose à la gratuité des transports publics parce qu'elle est un leurre pour l'opinion publique. En revanche, il est favorable à une série de correctifs. À l'issue d'une discussion, des amendements proposant certaines mesures visant à stimuler l'utilisation des transports publics ont été déposés. L'amendement n° 1 a été retiré après une première discussion et la proposition de résolution a été rejetée par 8 voix contre 5.

M. **Jos Ansoms** (CVP) : Je déplore l'absence de la vice-première ministre Mme Durant, d'autant que, lors de la discussion de cette résolution en commission, elle avait déjà quitté la réunion en compagnie de tous ses collaborateurs. Ce qui ne l'a pas empêchée d'accorder, de manière ostentatoire, des interviews devant la porte de la salle de commission.

Dans le budget, l'inscription de 370 millions a été approuvée pour stimuler l'utilisation des transports publics. Mais on ne nous a pas expliqué à quoi servirait exactement cet argent. Nous avons eu droit à une pléthore de propositions : la gratuité des transports publics pour les moins de douze ans, pour les fonctionnaires, etc. Tous ces projets nécessitent un investissement de 1,1 milliard. La ministre a déclaré que cette enveloppe de 370 millions ne pouvait pas être dépassée. Par conséquent, le gouvernement doit opérer des choix. Ce sera très difficile. Il serait donc intéressant d'examiner cette résolution, de sorte que les membres aient la possibilité d'exprimer leurs préférences.

Il importe de stimuler l'utilisation des transports publics par des investissements massifs et des réductions tarifaires. Jusqu'ici, les écologistes étaient également de cet avis. Il faut améliorer l'offre, il n'est pas nécessaire d'instaurer un tarif zéro. La ministre Durant disait la même chose autrefois, mais peu à peu elle s'est laissée séduire par le chant de sirène de Steve Stevaert et elle réduit aujourd'hui le débat à la gratuité des transports publics.

Mais cette gratuité ne signifie rien. En effet, c'est soit l'employeur, soit le contribuable qui paie. Aujourd'hui, un ménage moyen paie déjà 50.000 francs par an pour les transports publics par le biais des impôts qu'il acquitte. La part des usagers ne s'élève qu'à 13 %. Cela équivaut à une sorte de ticket modérateur. Est-il vraiment nécessaire de supprimer cette petite part à charge des usagers ?

Le ticket modérateur acquitté par les usagers des transports en commun ne s'élève qu'à 13%, alors qu'il est beaucoup plus élevé dans le secteur des soins de santé. En outre, de nombreuses personnes ne bénéficient pas de cet investissement public puisqu'elles ne peuvent utiliser les transports en commun, soit parce que la liaison qui les intéresserait n'existe pas, soit parce qu'il s'agit de personnes nécessitant des soins, d'handicapés ou d'autres catégories qui requièrent des transports adaptés.

C'est pourquoi nous souhaitons mettre fin aux discriminations majeures. Ainsi, il faut remédier au coût excessif des abonnements scolaires et permettre aux employés qui gagnent 1, 2 millions de francs d'obtenir un abonnement social, à l'instar des ouvriers.

Les abonnements scolaires représentent un tiers du total des dépenses scolaires et constituent dès lors une charge considérable.

Nous estimons que chacun doit pouvoir se prononcer sur l'affectation de ces 370 millions. Selon nous, ils doivent servir à supprimer les principales discriminations. (*Applaudissements*)

Le **président** : Il sera procédé ultérieurement au vote sur la proposition de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques tendant à rejeter la proposition de résolution de M. Ansoms.

## SCRUTIN SUR LES NATURALISATIONS

Le **président** : L'ordre du jour appelle le scrutin sur les naturalisations, n° 452/2.

Les membres sont priés de déposer la proposition de lois de naturalisation dans l'urne. La proposition de lois de naturalisation ne peut pas être signée. Le membre qui n'entend pas accorder la naturalisation à un demandeur biffera le nom de l'intéressé sur la liste qui lui a été remise.

Deux secrétaires doivent procéder au dépouillement du scrutin. Je vous propose de désigner Mme Mirella Minne et M. Jos Ansoms en qualité de scrutateurs. (*Assentiment*)

– Il est procédé à l'appel nominal.

### VOTES NOMINATIFS

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Jos Ansoms sur "la politique fédérale en ce qui concerne les caméras fonctionnant sans la présence d'agents qualifiés" (n° 237).

(développée en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 22 février 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/53) :

– une motion de recommandation a été déposée par M. Jos Ansoms ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Marie-Thérèse Coenen et MM. Bart Somers, Jean Depreter, Michel Wauthier, Daan Schalck et Lode Vanoost.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. **Jos Ansoms** (CVP) : Par cette interpellation, nous avons voulu montrer que la politique en matière de sécurité routière menée dans les années 90 avait produit des résultats. Nous demandons dès lors qu'elle soit poursuivie et que des moyens plus modernes soient mis en oeuvre à cet effet. Dans un second temps, nous demandons que les infractions au code de la route soient réprimées de la même manière dans tout le pays.

Nous espérons que le SP et les Verts, dont nous ne pouvons imaginer qu'ils soient opposés au contenu de notre motion, rejeteront la motion pure et simple.

– La motion pure et simple est adoptée par 81 voix contre 48 et 5 abstentions.

(Vote nominatif n° 1 – Le détail du vote figure en annexe)

M. **Jean-Pierre Grafé** (PSC) : J'ai pairé avec M. Yvon Harmegnies.

M. **Jacques Lefevre** (PSC) : J'ai pairé avec M. André Frédéric.

M. **Jean-Pierre Detremmerie** (PSC) : J'ai pairé avec Mme Anne Barzin.

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Jean-Pierre Grafé sur "l'accord du 11 février 2000 relatif aux nuisances résultant des vols de nuit à Zaventem" (n° 258) ;

– Mme Frieda Brepoels sur "la décision prise par le gouvernement le 11 février 2000 au sujet de l'aéroport de Zaventem" (n° 270) ;

– M. Lode Vanoost sur "l'accord du 11 février 2000 concernant l'aéroport de Zaventem" (n° 271) ;

– M. Bart Laeremans sur "l'accord concernant l'aéroport de Zaventem" (n° 274).

(développées en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 22 février 2000).

Trois motions ont été déposées (n° 25/58) :

– une première motion de recommandation a été déposée par M. Jean-Pierre Grafé ;

– une deuxième motion de recommandation a été déposée par Mme Frieda Brepoels ;

– une motion pure et simple a été déposée par MM. Bruno Van Grootenbrulle, Michel Wauthier, Jean Depreter, Lode Vanoost et Hans Bonte et Mme Marie-Thérèse Coenen.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. **Jean-Pierre Grafé** (PSC) : Je regrette que la majorité ne souhaite pas se prononcer sur notre motion. Elle préfère se réfugier derrière une motion pure et simple ; pour le groupe Écolo-Agalev, c'est devenu un véritable sport. Tout cela s'explique par les nombreuses incohérences et divergences au sein de la majorité.

Ce n'est plus un gouvernement arc-en-ciel, mais une arche de Noé ! (*Sourires*)

On attendait un plan de lutte contre les nuisances sonores ; on nous présente un plan de développement économique de Zaventem.

On s'attendait à discuter d'avions, on vient maintenant avec des trains et l'on oublie de parler de l'indispensable exactitude de l'horaire et des conditions de sécurité.

On attendait des dispositions concrètes et le seul élément concret, c'est la décision de déménager le champ d'aviation militaire de Melsbroeck.

Finalement, ce que l'on nous propose, ce sont des objectifs vagues et débudgétisés.

C'est le triomphe de la logique affairiste, plus spécialement en faveur de l'une de nos Régions. C'est pourquoi le PSC votera négativement. (*Applaudissements sur les bancs du PSC*)

Mme **Frieda Brepoels** (VU-ID) : J'ai déposé une motion de recommandation parce qu'on s'est servi de l'interdiction initiale des vols de nuit pour poursuivre l'expansion de Zaventem aux dépens de l'environnement. L'accord n'empêche pas les vols de nuit supplémentaires ni les pics de mouvements.

Le développement des zones industrielles dans les environs de Zaventem est de la compétence de la Région flamande. La ministre flamande de l'Environnement n'approuve pas certains projets. Il aurait fallu une concertation préalable.

Le désenclavement de Zaventem au moyen d'un terminal TGV signifie en outre que la facture sera présentée à la Flandre.

Par conséquent, nous n'approuverons pas la motion pure et simple. (*Applaudissements sur les bancs de la VU-ID*)

Mme **Simone Creyf** (CVP) : Les mesures du gouvernement n'auront pas pour effet de réduire sensiblement les nuisances nocturnes. Aucune sanction n'a d'ailleurs été prévue en cas de dépassement de la norme. Quelles que soient les promesses, je plains les riverains qui resteront sur place.

L'aéroport de Melsbroeck sera inséré dans l'activité économique. Voilà qui promet, notamment en ce qui concerne l'intensité du trafic.

Il règne un désaccord fondamental au sein du gouvernement à propos de cette question. Il y a de nombreux points de friction, au sein de la majorité comme entre le gouvernement fédéral et le gouvernement flamand.

Le gouvernement flamand et le gouvernement fédéral se trouvent face à face en ce qui concerne les moyens et les compétences. Il n'y a pas l'ombre du début d'un plan de financement des mesures proposées. Nous n'approuverons dès lors pas la motion.

M. **Lode Vanoost** (Agalev-Écolo) : Pourquoi donc le CVP, qui formule à présent toutes ces observations, n'a-t-il pas réglé ce problème pendant toutes les années où il a fait partie de la majorité ?

– La motion pure et simple est adoptée par 79 voix contre 48 et 4 abstentions.

(*Vote nominatif n° 2 – Le détail du vote figure en annexe*)

M. **Marc Van Peel** (CVP) : J'ai voté Non.

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Alfons Borginon sur "les déclarations du ministre des Finances concernant, entre autres, le lien entre l'autonomie fiscale et la réforme fiscale annoncée" (n° 247) ;

– M. Hagen Goyvaerts sur "les déclarations du ministre des Finances concernant l'autonomie fiscale et la réforme fiscale" (n° 267).

(développées en réunion publique de la commission des Finances et du Budget du 22 février 2000).

Trois motions ont été déposées (n° 25/55) :

– une première motion de recommandation a été déposée par M. Alfons Borginon ;

– une deuxième motion de recommandation a été déposée par M. Hagen Goyvaerts ;

– une motion pure et simple a été déposée par MM. Jean-Pierre Viseur, Eric van Weddingen et Jacques Chabot et Mme Fientje Moerman.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : Nous ne pouvons nous associer ni aux motions de recommandation ni à la position du gouvernement, et singulièrement de son aile francophone, qui a ouvert la voie à l'autonomie fiscale.

Nous nous abstenons donc.

M. **Hagen Goyvaerts** (VL. BLOK) : Nous sommes opposés à tous les plans et mesures qui entravent l'autonomie fiscale des Régions et, en particulier, de la Flandre. Nous demandons instamment au ministre de prendre

des mesures techniques et budgétaires favorisant l'autonomie fiscale de la Flandre. Nous voterons, dès lors, contre la motion pure et simple et maintenons notre motion de recommandation.

**M. Alfons Borginon** (VU-ID) : Ces interpellations avaient pour but de permettre au ministre de clarifier les propos contradictoires qu'il a tenus au sujet de l'autonomie fiscale de la Flandre. La réforme fiscale ne pourrait, en aucun cas, servir de prétexte à la limitation de l'autonomie fiscale de la Flandre. La réponse du ministre manquant de précision, nous avons déposé une motion de recommandation.

– La motion pure et simple est adoptée par 81 voix contre 41 et 13 abstentions.

*(Vote nominatif n° 3 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Greta D'Hondt sur "la réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale" (n° 246).

(développée en réunion publique de la commission des Affaires sociales du 22 février 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/54) :

– une motion de recommandation a été déposée par Mme Greta D'Hondt ;

– une motion pure et simple a été déposée par MM. Jean-Marc Delizée et Jef Valkeniers.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

Mme **Greta D'Hondt** (CVP) : Dans ce dossier, le CVP propose des solutions différentes mais tout aussi efficaces. Nous privilégions en effet la piste fiscale. Le ministre a reconnu qu'elle présentait certains avantages, mais cela ne l'a pas empêché d'opter en faveur de la parafiscalité. La Cour des comptes est particulièrement critique à l'égard de cette option gouvernementale.

La motion du CVP a été contrée par une motion de la majorité avant même que son contenu ne soit connu. Dans notre motion de recommandation, nous demandons au gouvernement d'évaluer les deux pistes. Le CVP accepterait le résultat final de cette évaluation, pour autant que le gouvernement soit disposé à entendre le point de vue de l'opposition.

J'espère que le gouvernement et la majorité ont entrepris la peine de lire notre motion et que cette motion bénéficiera d'un plus large soutien.

**M. Jef Tavernier** (Agalev-Écolo) : Le CVP dépose des motions avant même que le gouvernement ait répondu. Le gouvernement s'est déjà engagé par le passé à procéder à cette évaluation. Puisque nous avons cette garantie, la motion de Mme D'Hondt est superflue.

– La motion pure et simple est adoptée par 81 voix contre 49 et 5 abstentions.

*(Vote nominatif n° 4 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Francis Van den Eynde sur "le système "Échelon", qui permet au service du renseignement militaire américain d'espionner toutes les communications internationales faites par téléphone, informatique ou télécopie (n° 232) ;

– M. Peter Vanhoutte sur "les éléments nouveaux concernant le réseau "Échelon" (n° 252) ;

– M. Jean-Pol Poncelet sur "le programme d'espionnage "Échelon" (n° 257) ;

– M. Stef Goris sur "Échelon" (n° 272).

(développées en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 22 février 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/52) :

– une motion de recommandation a été déposée par M. Francis Van den Eynde ;

– une motion pure et simple a été déposée par MM. Daniel Bacquelaine, Erik Derycke et Geert Versnick et Mmes Leen Laenens et Claudine Drion.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

**M. Daniel Féret** (FN) : Les États-Unis et leurs alliés, dont la Grande-Bretagne, ont utilisé le réseau "Échelon" à des fins d'espionnage. Il s'agit d'une violation grave des droits de l'homme et du citoyen ainsi que du droit de la concurrence.

La Grande-Bretagne adopte donc une attitude contraire aux valeurs et aux intérêts de l'Union européenne.

Par analogie avec l'attitude ferme adoptée par l'Europe à l'égard de l'Autriche, je souhaite que l'Union adopte une attitude semblable à l'égard de la Grande-Bretagne, qui devrait être exclue des délibérations de l'Union européenne, tant qu'elle n'aura pas choisi son camp : l'Europe ou les États-Unis.

C'est pourquoi je voterai en faveur de la motion pure et simple.

– La motion pure et simple est adoptée par 82 voix contre 48 et 5 abstentions.

*(Vote nominatif n° 5 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Stefaan De Clerck sur "l'exécution de l'accord octopartite sur la réforme des services de police" (n° 249) ;

– Mme Joëlle Milquet sur "l'état d'avancement de la réforme des polices" (n° 276).

(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 23 février 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/56) :

– une motion de recommandation a été déposée par MM. Stefaan De Clerck, Daniël Vanpoucke, Yves Leterme et Mme Joëlle Milquet ;

– une motion pure et simple a été déposée par MM. François-Xavier de Donnée, Denis D'hondt, Tony Smets, André Frédéric et Jan Peeters et Mmes Marilou Vanden Poel-Welkenhuysen et Kristien Grauwels.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

Mme **Joëlle Milquet** (PSC) : Notre motion de recommandation était tout à fait raisonnable, qui demandait le respect de l'esprit de l'accord d'Octopus.

Nous demandions à être informés, dans l'intérêt de tous les parlementaires, et que le ministre de l'Intérieur rende régulièrement compte de l'avancement de la réforme.

Nous proposons que les réunions en commission se fassent de manière transparente.

Nous ne voulions qu'un changement de procédure. Manifestement, cela dérange certaines personnes. Cela démontre qu'on ne veut plus parler de la réforme des polices ni associer à ces discussions les partis de l'opposition.

M. **Daniël Vanpoucke** (CVP) : Au cours de la législature précédente, les discussions octopartites s'étaient déroulées dans un climat constructif, favorisant l'efficacité. Le pouvoir exécutif a maintenant pour mission de concrétiser le travail législatif qui a été accompli.

Nous demandons par cette motion que le Parlement soit informé de l'état d'avancement des travaux dans les différents groupes de travail qui accompagnent la réforme des polices. Le gouvernement doit également soumettre au Parlement un plan global d'exécution.

La réforme des polices requiert de tous les acteurs concernés une motivation maximale. Il appartient au gouvernement de garder cette motivation. L'improvisation dont le gouvernement fait preuve actuellement n'y contribuera guère. Nous demandons la mise en oeuvre immédiate de la loi du 7 décembre.

Nous souhaitons que le nouveau service de police soit mis en place le plus rapidement possible. Nous appuyons dès lors l'initiative du premier ministre. Une formule de coopération existe déjà depuis un certain temps dans différentes communes. Il est normal que celles-ci souhaitent poursuivre dans cette voie.

Nous espérons que ces nouvelles initiatives ne sont pas destinées à masquer un blocage à d'autres niveaux. Nous souhaitons que de telles initiatives soient préalablement intégrées dans un plan global d'approche et soumises au Parlement.

– La motion pure et simple est adoptée par 80 voix contre 49 et 5 abstentions.

*(Vote nominatif n° 6 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Gerolf Annemans sur "le plan de sécurité du gouvernement" (n° 259) ;

– M. Marc Van Peel sur "le plan de sécurité du gouvernement" (n° 260) ;

– M. Jean-Jacques Viseur sur "la non-présentation du plan de sécurité et de politique pénitentiaire" (n° 262) ;

– M. Karel Van Hoorebeke sur "le plan de sécurité" (n° 282).

(développées en séance plénière du 24 février 2000).

Quatre motions ont été déposées (n° 25/57) :

– une première motion de recommandation a été déposée par M. Jean-Jacques Viseur ;

– une deuxième motion de recommandation a été déposée par MM. Tony Van Parys, Jo Vandeurzen et Servais Verherstraeten ;

– une troisième motion de recommandation a été déposée par MM. Bart Laeremans et Gerolf Annemans ;

– une motion pure et simple a été déposée par MM. Claude Eerdekens, Hugo Coveliers, Fred Erdman et Joos Wauters et Mme Jacqueline Herzet.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

**M. Gerolf Annemans** (VL. BLOK) : Je retire la motion que j'avais déposée avec M. Laeremans et qui invitait le gouvernement à remettre son travail sur le métier en ce qui concerne le plan de sécurité de M. Verwilghen.

Nous avons compris à présent que M. Di Rupo avait frappé suffisamment fort du poing sur la table pour exiger la même chose.

Grâce à l'intervention du président du PS, l'objectif de notre motion est d'ores et déjà intégralement réalisé, ce dont nous le remercions. *(Rires et applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok)*

**M. Jean-Jacques Viseur** (PSC) : J'attire l'attention du PS et d'Écolo sur la portée du vote de la motion pure et simple : cela revient à faire confiance au ministre sur la manière dont il a géré ce dossier et donc à l'approuver.

Or, j'ai lu, dans la presse de ce matin, que Mme Dardenne et M. Tavernier réclament un traitement démocratique et une concertation dans le cadre de ce dossier. Ma motion ne demande rien d'autre.

Quant à M. Di Rupo, il dit qu'il est impensable qu'on discute du projet d'un seul ministre, d'un seul parti. Il ajoute : "Dans quel pays vivons-nous ?".

Il serait donc surréaliste de voter cette motion pure et simple qui dit exactement l'inverse du communiqué de Mme Dardenne et de M. Tavernier et des déclarations de M. Di Rupo.

**M. Tony Van Parys** (CVP) : Nous avons constaté que le plan de sécurité constitue une pâle resucée du plan de sécurité du VLD. Le ministre avait proposé deux priorités auxquelles nous pouvions sans peine nous rallier : la lutte contre la criminalité urbaine et l'organisation d'une procédure pénale pour les jeunes.

À notre grande déception, nous avons vu le ministre faire marche arrière après l'intervention virulente du PS. Il n'existe donc plus de plan de sécurité et aucun progrès n'a été réalisé depuis la Marche blanche. Nous appelons par conséquent à ne pas approuver la motion pure et simple, parce que les divergences qui se mani-

festent au sein du gouvernement constituent un signal très négatif à la population.

– La motion pure et simple est adoptée par 79 voix contre 49 et 6 abstentions.

*(Vote nominatif n° 7 – Le détail du vote figure en annexe)*

**M. Vincent Decroly** (Écolo-Agalev) : Dans le contexte actuel où nous sommes confrontés à des questions de sécurité, mais aussi de démocratie, comme en Autriche par exemple, j'estime que les Parlements démocratiques doivent apprendre à affronter concrètement ces enjeux et à ne pas se borner à laisser les médias en débattre. *(Exclamations et rires)*.

C'est pourquoi je me suis abstenu. *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition)*

## RÉSULTAT DU SCRUTIN SUR LES NATURALISATIONS

Le **président** : Voici le résultat du scrutin sur les naturalisations.

Nombre de votants	: 118
Votes valables	: 117
Majorité absolue	: 59

*Toutes les naturalisations ont obtenu la majorité absolue*

Nous devons cependant encore voter formellement sur les articles des propositions de naturalisation.

Il y a trois propositions de loi : la première contient 2 articles, la deuxième contient 3 articles et la troisième contient 2 articles.

– Les articles de ces trois propositions sont adoptés sans observation.

Le **président** : Il sera voté tout à l'heure sur l'ensemble de ces propositions.

## VOTES NOMINATIFS

*(Continuation)*

Le **président** : L'ordre du jour appelle les votes sur les amendements et articles réservés du projet de loi attribuant une dotation annuelle à Son Altesse Royale le Prince Philippe et une dotation annuelle à Son Altesse Royale la Princesse Astrid, n<sup>os</sup> 353/1 à 3.

– L'amendement n° 4 de M. Alfons Borginon à l'article 2 est rejeté par 110 voix contre 22 et 1 abstention.

*(Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe)*

– L'amendement n° 1 de M. Hagen Goyvaerts à l'article 2 est rejeté par 110 voix contre 15 et 8 abstentions.

*(Vote nominatif n° 9 – Le détail du vote figure en annexe)*

– L'article 2 est adopté.

Le **président** : Les amendements n°s 2 et 5 de MM. Hagen Goyvaerts et Alfons Borginon proposant la suppression de l'article 3, nous votons sur celui-ci.

– L'article 3 est adopté par 108 voix contre 22 et 2 abstentions.

*(Vote nominatif n° 10 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le **président** : L'amendement n° 3 de M. Hagen Goyvaerts proposant la suppression de l'article 4, nous votons sur celui-ci.

– L'article 4 est adopté par 108 voix contre 22 et 2 abstentions.

*(Vote nominatif n° 11 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le **président** : L'amendement n° 7 de M. Hagen Goyvaerts proposant la suppression de l'article 6 est retiré.

– L'article 6 est adopté.

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble du projet de loi attribuant une dotation annuelle à Son Altesse Royale le Prince Philippe et une dotation annuelle à Son Altesse Royale la princesse Astrid, n°s 353/1 à 3.

M. **Alfons Borginon** (VU-ID) : Permettez-moi d'exprimer mon étonnement à propos du déroulement du vote. J'ai constaté que, lors de la mise aux voix du premier amendement, le président avait bel et bien clôturé le vote. Maintenir le vote "ouvert" lorsque le résultat n'a pas l'heur de plaire à la majorité constitue un dangereux précédent.

Le règlement de la Chambre offre pourtant suffisamment de possibilités lorsqu'un vote lui est défavorable en raison d'inattentions ou d'erreurs. En effet, le projet amendé peut être renvoyé pour une deuxième lecture en commission, où il pourra retrouver sa forme initiale. Il serait regrettable, voire dangereux, de faire dépendre

l'issue d'un vote des résultats affichés au tableau de vote. *(Applaudissements des groupes VU-ID et VL. BLOK)*

M. **Hugo Coveliers** (VLD) : Lorsqu'un membre se trompe lors du vote, il peut demander de faire rectifier cette erreur. Il nous est donné d'assister aujourd'hui, dans l'hémicycle, à quelques beaux témoignages d'hypocrisie ! En démocratie, les intentions doivent se traduire dans le résultat des votes. Ce principe me paraît ô combien plus fondamental que le formalisme dont vous faites preuve. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

– Le projet de loi attribuant une dotation annuelle à Son Altesse Royale le Prince Philippe et une dotation annuelle à Son Altesse Royale la Princesse Astrid, n°s 353/1 à 3, est adopté par 110 voix contre 22 et 1 abstention.

*(Vote nominatif n° 12 – Le détail du vote figure en annexe)*

– La proposition de rejet faite par la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques de la proposition de résolution (M. Jos Ansoms) relative aux abonnements aux transports ferroviaires, n° 56/1, est adoptée par 83 voix contre 47 et 5 abstentions.

*(Vote nominatif n° 13 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble de la proposition de loi de naturalisation accordée en application de la loi du 28 juin 1984 relative à certains aspects de la condition des étrangers et instituant le Code de la nationalité belge, n° 452/2.

M. **Jo Vandeurzen** (CVP) : Mon groupe a l'intention d'adopter les propositions d'actes de naturalisation. Je voudrais toutefois souligner à l'intention des membres que certaines contradictions pourraient surgir entre la politique des étrangers et la législation sur les naturalisations.

Le 30 septembre 1999, le ministre Duquesne avait, dans une lettre adressée au président de la commission des Naturalisations, exprimé son inquiétude à propos d'éventuelles contradictions entre la loi de 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, d'une part, et la législation sur les naturalisations d'autre part. Le ministre a d'ailleurs confirmé ces craintes en réponse à une question posée en commission.

Le ministre espère que la commission des Naturalisations témoignera d'une maturité suffisante. En n'impo-

sant plus la volonté d'intégration, le gouvernement nous a toutefois privés d'un instrument important. L'attitude du gouvernement est dès lors très équivoque.

**M. Jan Mortelmans** (VL. BLOK) : L'état d'esprit démocratique que l'on est en droit d'exiger des membres de la commission des Naturalisations n'a pas été manifesté par tous. De nombreux exemples indiquent que maintes demandes de naturalisation, rejetées ou reportées, ont malgré tout débouché sur une décision favorable, à l'encontre de tous les avis recueillis. Je pourrais citer des cas concrets de personnes ayant un casier judiciaire, d'extrémistes musulmans, etc.

Le vote d'aujourd'hui apporte une nouvelle fois la preuve que les Flamands ont été, pour la énième fois, roulés dans la farine à la suite d'un diktat du PS. Combien de temps encore devons-nous supporter que l'on se joue de nous ? (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*)

**M. Claude Eerdekens** (PS) : Il est inadmissible que M. Mortelmans évoque l'examen de dossiers individuels que les membres ne connaissent pas et qui doivent être traités au sein d'une commission qui travaille à huis clos.

On ne peut parler de ces dossiers à l'extérieur sans violer le règlement que nous avons voté la semaine dernière.

En conséquence, je demande l'application de ce règlement à M. Mortelmans.

– La proposition de loi de naturalisation accordée en application de la loi du 28 juin 1984 relative à certains aspects de la condition des étrangers et instituant le Code de la nationalité belge, n° 452/2, est adoptée par 117 voix contre 15.

(*Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe*)

– La proposition de loi de naturalisation accordée en application de la loi du 13 avril 1995 modifiant la procédure de naturalisation et le Code de la nationalité belge, n° 452/2, est adoptée par le même vote.

(*Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe*)

– La proposition de loi de naturalisation accordée en application de la loi du 22 décembre 1998 modifiant le Code de la nationalité belge en ce qui concerne la procédure de naturalisation, n° 452/2, est adoptée par le même vote.

(*Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe*)

– La proposition de rejet faite par la commission des Naturalisations en ce qui concerne les dossiers repris dans son rapport n° 452/1, aux pages 4 et 5, est adoptée à l'unanimité des 130 membres présents.

(*Vote nominatif n° 15 – Le détail du vote figure en annexe*)

## PRISE EN CONSIDÉRATION DE PROPOSITIONS

Le **président** : La liste des propositions à prendre en considération a été distribuée aux membres. S'il n'y a pas d'objection, les propositions sont prises en considération.

La liste des propositions sera insérée en annexe au *Compte rendu analytique*.

## PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE DU 13 MARS 2000

Le **président** : Le projet d'ordre du jour des séances plénières de la semaine du 13 mars a été distribué. Puisqu'il n'y a pas d'objection, je considère ce projet d'ordre du jour comme étant adopté. Il sera inséré en annexe au *Compte rendu analytique*.

– *La séance est levée à 17 h 50.*

– *Prochaine séance plénière le mercredi 15 mars 2000 à 14 h 15.*

## EXCUSÉS

Raisons de santé : MM. José Canon, Karel Van Hoorebeke, Patrick Moriau et Mme Josée Lejeune

Funérailles : M. Roger Boutecka

Devoirs de mandat : M. Hugo Philtjens, Mme Anne Barzin, M. Charles Michel et M. Philippe Collard

À l'étranger : M. Stefaan De Clerck

Union européenne : M. Erik Derycke

OTAN : M. Yvon Harmegnies

Membre du gouvernement fédéral :

M. Frank Vandenbroucke, ministre des Affaires sociales et des Pensions : à l'étranger

## ANNEXE

SÉANCE PLÉNIÈRE  
JEUDI 02 MARS 2000

## ANNEXE 1

## Communications

**CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS**

## PROPOSITIONS

*Autorisation d'impression*

(art. 64-2 du Règlement)

1. Proposition de loi (MM. Yves Leterme et Dirk Pieters et Mme Trees Pieters) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en raison de la crise de la dioxine, n° 466/1.
2. Proposition de loi (M. Danny Pieters, Mmes Anne-Mie Descheemaeker et Magda De Meyer et M. Henk Verlinde) réglementant les aspects fédéraux du transport de patients, n° 467/1.
3. Proposition de résolution (Mmes Leen Laenens et Claudine Drion) sur la Tchétchénie, n° 469/1.
4. Proposition de loi (M. Patrick Lansens et consorts) modifiant le Code électoral en vue de créer une circonscription électorale unique pour la province de Flandre occidentale, n° 477/1.
5. Proposition de loi (Mme Magda De Meyer) insérant, dans le Code judiciaire, une disposition relative au droit d'action des organisations de consommateurs, n° 478/1.
6. Proposition de loi (Mme Magda De Meyer) instituant une commission des plaintes au sein du Conseil de la consommation, n° 479/1.
7. Proposition de loi (Mme Magda De Meyer) modifiant la loi du 25 février 1991 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux, n° 480/1.
8. Proposition de loi (M. Pieter De Crem) modifiant les articles 84 et 87 de la nouvelle loi communale, n° 481/1.

9. Proposition de loi (Mme Magda De Meyer et MM. Patrick Lansens et Daan Schalck) modifiant l'annexe, tableau A, X, de l'arrêté royal n°20 du 20 juillet 1970 fixant le taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux, n° 482/1.

10. Proposition de résolution (M. Lode Vanoost) relative à Leonard Peltier, membre du mouvement pour le respect des droits de l'homme des peuples autochtones d'Amérique du Nord, ("American Indian Movement" (AIM)), n° 483/1.

11. Proposition de loi (M. Stef Goris) instituant un service volontaire militaire ou non militaire, n° 484/1.

12. Proposition de loi (M. Francis Van den Eynde, Mme Alexandra Colen et MM. Gerolf Annemans et Bart Laermans) complétant le Code civil en vue de faire de l'appartenance à des sexes différents une condition au mariage, n° 485/1.

13. Proposition de loi (MM. Hugo Coveliers, Bart Somers et Guy Hove) modifiant le Code civil en ce qui concerne les règles relatives aux baux commerciaux, n° 486/1.

14. Proposition de loi (M. Luc Sevenhans) abrogeant la loi du 20 décembre 1852 relative à la répression des offenses envers les chefs des gouvernements étrangers, n° 487/1.

15. Proposition de loi (M. Luc Sevenhans) abrogeant la loi du 6 avril 1847 relative à la répression des offenses envers le Roi, n° 488/1.

*Prise en considération*

1. Proposition de loi (M. Jo Vandeurzen, Mme Greta D'Hondt et M. Hubert Brouns) interprétative de l'article 140 de la loi sur les hôpitaux, coordonnée par l'arrêté royal du 7 août 1987, n° 449/1.

*Renvoi à la Commission de la Santé Publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société*

2. Proposition de loi (Mme Els Van Weert et M. Karel Van Hoorebeke) modifiant l'article 20 de la loi du 19 octobre 1921 organique des élections provinciales, n° 453/1.

*Renvoi à la Commission de l'Intérieur, des Affaires Générales et de la Fonction Publique*

3. Proposition de loi (Mme Els Van Weert et MM. Danny Pieters et Karel Van Hoorebeke) modifiant la loi du 6 août 1931 établissant les incompatibilités et interdictions concernant les ministres, anciens ministres et ministres d'Etat ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives, n° 454/1.

*Renvoi à la Commission de l'Intérieur, des Affaires Générales et de la Fonction Publique*

4. Proposition de loi (M. Georges Lenssen) modifiant l'article 7 de la loi sur le bail à ferme, n°455/1.

*Renvoi à la Commission de la Justice*

5. Proposition de loi (Mmes Greta D'Hondt et Trees Pieters et M. Luc Goutry) modifiant l'arrêté royal n° 286 du 31 mars 1984 portant des mesures en vue d'améliorer la perception des cotisations de sécurité sociale et de solidarité dues par des personnes morales de droit public, n° 456/1.

*Renvoi à la Commission des Affaires Sociales*

6. Proposition de loi (MM. Aimé Desimpel, Georges Lenssen et Charles Michel) modifiant les articles 52 et 53 du Code des impôts sur les revenus 1992, n° 457/1.

*Renvoi à la Commission des Finances et du Budget*

7. Proposition de loi (M. Jo Vandeurzen et Mmes Trees Pieters et Greta D'Hondt) modifiant la nouvelle loi communale en ce qui concerne la mise à disposition de personnel, n° 458/1.

*Renvoi à la Commission de l'Intérieur, des Affaires Générales et de la Fonction Publique*

8. Proposition de loi (MM. Daniel Bacquelaine et Olivier Chastel) modifiant la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, désinfectantes ou antiseptiques, en vue de décriminaliser partiellement la détention du cannabis et de ses produits dérivés, n° 461/1.

*Renvoi à la Commission de la Santé Publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société*

9. Proposition de résolution (M. Jacques Lefevre et consorts) relative à la politique de la Belgique à l'égard de l'Irak, n° 462/1.

*Renvoi à la Commission des Relations Extérieures*

10. Proposition de loi (MM. Charles Michel et Jean-Paul Moerman) accordant aux repentis une immunité pénale dans le cadre de la lutte contre le crime organisé, n° 463/1.

*Renvoi à la Commissie voor de Justitie*

11. Proposition de loi (M. Charles Michel) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la conciliation et la médiation judiciaire, n° 464/1.

*Renvoi à la Commissie voor de Justitie*

12. Proposition de loi (MM. Yves Leterme et Dirk Pieters et Mme Trees Pieters) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en raison de la crise de la dioxine, n° 466/1.

*Renvoi à la Commission des Finances et du Budget*

#### INTERPELLATIONS

##### *Demandes*

Le Bureau a été saisi de demandes d'interpellation de :

– Mme Els Van Weert au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "les récentes arrestations de bourgmestres et de responsables politiques de l'Hadep, en Turquie".

(n° 284 – transformée en question orale)

– M. Gerolf Annemans au premier ministre sur "la discussion qui a eu lieu en cabinet restreint le mercredi 23 février 2000 au sujet d'une note de la vice-premier ministre et ministre de l'Emploi proposant l'interdiction pure et simple des partis politiques d'extrême droite".

(n° 285 – transformée en question orale)

– M. Koen Bultinck à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement sur "l'abaissement des normes pcb pendant la crise de la dioxine".

(n° 286 – transformée en question orale)

– M. Danny Pieters au premier ministre sur "les fonds de sécurité d'existence".

(n° 287 – renvoi à la commission des Affaires sociales)

– Mme Joëlle Milquet au premier ministre sur "l'application des lois du 30 juillet 1963 et du 4 août 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement et sur la désignation d'inspecteurs linguistiques".

(n° 288 – renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture)

– Mme Joëlle Milquet au ministre de l'Intérieur sur "l'évaluation annoncée des contrats de sécurité".

(n° 289 – renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique)

– M. Francis Van den Eynde au ministre de l'Intérieur sur "la manière dont le maintien de l'ordre a été assuré lors de la joyeuse entrée du nouveau couple princier à Gand le 1er mars 2000".

(n° 290 – transformée en question orale)

– M. Olivier Maingain au ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques et au ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique sur "le rétablissement de l'inspection linguistique dans l'enseignement".

(n° 291 – renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture)

– M. Jos Ansoms au ministre de l'Intérieur sur "la politique des pouvoirs publics en ce qui concerne les problèmes de sécurité dans le tunnel Kennedy à Anvers".

(n° 292 – renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique)

– Mme Els Van Weert au premier ministre sur "les projets de réforme de l'administration et la suppression des cabinets".

(n° 293 – renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique)

#### *Retrait*

Les interpellations suivantes ont été retirées :

– par lettre du 29 février 2000, M. Daniel Bacquelaine retire son interpellation sur "les déclarations du directeur du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme" (n° 278) ;

– par lettre du 1er mars 2000, M. Claude Eerdekenens retire son interpellation sur "les propos du directeur du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme" (n° 265) ;

– par lettres du 1er mars 2000 :

\* M. Marc Van Peel retire son interpellation sur "la visite du premier ministre au Rwanda" (n° 280) ;

\* M. Ferdy Willems retire son interpellation sur "le voyage au Rwanda" (n° 281) ;

\* M. Luc Sevenhans retire son interpellation sur "la visite de divers membres du gouvernement au Rwanda" (n° 283).

#### *Pour information*

### **SÉNAT**

#### PROJETS DE LOI TRANSMIS

Par messages du 24 février 2000, le Sénat transmet, tels qu'il les a adoptés en séance de cette date, les projets de loi suivants :

– Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le gouvernement de la République de Slovénie concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Ljubljana le 1er février 1999 (Doc. Chambre n° 470/1) ;

– Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le gouvernement de la République des Philippines concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Manille le 14 janvier 1998 (Doc. Chambre n° 471/1) ;

– Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement du Royaume du Maroc concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Rabat le 13 avril 1999 (Doc. Chambre n° 472/1) ;

– Projet de loi portant assentiment au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif à la lutte contre les émissions des composés organiques volatils ou leurs flux transfrontières, et aux annexes I, II, III et IV, faits à Genève le 18 novembre 1991 (Doc. Chambre n° 473/1) ;

– Projet de loi portant assentiment à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, et aux annexes A, B et C, faites à Strasbourg le 25 janvier 1988 (Doc. Chambre n° 474/1) ;

– Projet de loi portant assentiment au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre, et aux annexes I, II, III, IV et V, faits à Oslo le 14 juin 1994 (Doc. Chambre n° 475/1) ;

– Projet de loi portant assentiment à l'Accord de sécurité de l'UEO, fait à Bruxelles le 28 mars 1995 (Doc. Chambre n° 476/1) ;

*Renvoi à la commission des Relations Extérieures*

#### PROJETS DE LOI ÉVOQUÉS

Par message du 28 février 2000, le Sénat m'informe de la mise en oeuvre, en application de l'article 78 de la Constitution, de l'évocation du projet de loi modifiant les articles 42 et 51 des lois relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, coordonnées le 19 décembre 1939 (Doc. Chambre n° 289/5).

*Pour information*

Par message du 22 février 2000, le Sénat m'informe de la mise en oeuvre, en application de l'article 78 de la Constitution, de l'évocation du projet de loi insérant une procédure de comparution immédiate dans le Code d'instruction criminelle (Doc. Chambre n° 306/5).

*Pour information*

#### PROJETS DE LOI TRANSMIS EN VUE DE LA SANCTION ROYALE

Par messages du 29 février 2000, le Sénat transmet, en vue de la sanction royale, les projets de loi suivants, le Sénat ne les ayant pas évoqués :

– Projet de loi modifiant l'article 53, alinéa 3, des lois relatives à la réparation des dommages résultant des maladies professionnelles, coordonnées le 3 juin 1970, (Doc. Chambre n° 106/3) ;

– Projet de loi relatif à la démission de certains militaires et à la résiliation de l'engagement ou du rengagement de certains candidats militaires, à la fixation de la période de rendement et à la récupération par l'Etat d'une partie des frais consentis par l'Etat pour la formation et d'une partie des traitements perçus pendant la formation, (Doc. Chambre n° 321/6) ;

*Pour information.*

## GOUVERNEMENT

### ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

*Rapport 1998*

Par lettre du 19 janvier 2000, le ministère de la Justice transmet le rapport annuel 1998 (N) du directeur général des Etablissements pénitentiaires.

*Renvoi à la commission de la Justice*

## COUR D'ARBITRAGE

### ARRÊTS

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, le greffier de la Cour d'arbitrage notifie :

– l'arrêt n° 20/2000 rendu le 23 février 2000 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 4bis de la loi du 4 juillet 1989 "relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques" et à l'article 14 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, posées par le Conseil d'Etat par arrêts du 20 octobre 1998, en cause de T. Kelchtermans, la Communauté flamande, la Région flamande et le gouvernement flamand et en cause de H. Weckx, la Communauté flamande, la Région flamande et le gouvernement flamand contre l'Etat belge

(n<sup>os</sup> du rôle : 1457 et 1461)

– l'arrêt n° 21/2000 rendu le 23 février 2000 concernant le recours en annulation partielle de l'article 3, alinéas 2 et 3, du décret de la Communauté française du 6 avril 1998 modifiant certaines dispositions en matière d'enfance et d'aide à la jeunesse introduit par l'ASBL Bureau d'accueil et de défense des jeunes et par V. Macq

(n° du rôle : 1480)

– l'arrêt n° 22/2000 rendu le 23 février 2000 concernant le recours en annulation de l'article 20 de la loi du 5 juillet 1998 relative au règlement collectif de dettes et à la possibilité de vente de gré à gré des biens immeubles saisis, introduit par l'Union professionnelle du crédit et autres

(n° du rôle : 1600)

– l'arrêt n° 23/2000 rendu le 23 février 2000 concernant le recours en annulation de la loi du 23 novembre 1998 instaurant la cohabitation légale, introduit par P. Beliën et autres

(n° du rôle : 1616)

– l'arrêt n° 24/2000 rendu le 23 février 2000 concernant la question préjudicielle relative à l'article 31, alinéa 2, de la loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs, posée par le tribunal de première instance de Gand, par jugement du 25 juin 1999 en cause de S. De Wachtere contre la SA Citibank Belgium

(n° du rôle : 1730)

*Pour information*

#### DÉCISION DE RENVOI

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, le greffier de la Cour d'arbitrage notifie :

– les questions préjudicielles relatives à l'article 10, 1°, 2° et 3°, de la loi du 12 décembre 1997 portant confirmation des arrêtés royaux pris en application de la loi du 26 juillet 1996 visant à réaliser les conditions budgétaires de la participation de la Belgique à l'Union économique et monétaire européenne, et de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions, posées par le Conseil d'Etat par arrêts du 14 décembre 1999, en cause de l'ASBL Action et Liberté contre l'Etat belge ; l'ordonnance de jonction de ces affaires

(n°s du rôle 1859, 1860 et 1861)

*Pour information*

#### **COUR DES COMPTES**

FASCICULE IIA 149ÈME CAHIER D'OBSERVATIONS

Par lettre du 23 février 2000, le premier président de la Cour des comptes transmet, en exécution de l'article 180 de la Constitution, le fascicule IIA de son 149ème cahier d'observations.

*Dépôt au greffe, à la bibliothèque et renvoi à la commission des Finances et du Budget*

#### **CONSEIL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

##### RÉSOLUTION

Par lettre du 24 février 2000, la présidente du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale transmet le texte de la résolution "condamnant la nouvelle coalition gouvernementale en Autriche permettant l'arrivée au pouvoir d'un parti xénophobe et anti-européen", que le Conseil a adoptée en sa séance du 15 février 2000.

*Dépôt au greffe et renvoi à la commission des Relations extérieures*

#### **ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE DU 13 MARS 2000**

Semaine du 13 au 17 mars 2000

MERCREDI 15 mars 2000

à 14 h 15

Enquête parlementaire

Rapport de la commission d'enquête parlementaire chargée d'étudier l'organisation de la production de viande, de produits laitiers et d'oeufs en Belgique et de déterminer les responsabilités politiques dans le cadre de la crise de la dioxine

[Rapporteurs : MM. Peter Vanhoutte et Luc Paque]

La séance sera prolongée.

JEUDI 16 mars 2000

à 14 h 15

Questions orales

Projets et propositions de loi

1. Projet de loi instaurant le régime volontaire de travail de la semaine de quatre jours et le régime du départ anticipé à mi-temps pour certains militaires et modifiant le statut des militaires en vue d'instaurer le retrait temporaire d'emploi par interruption de carrière, n° 375/1.

[matière visée à l'article 78 de la Constitution – Rapporteur : Mme Josée Lejeune]

2. Projet de loi relatif à l'enveloppe en personnel militaire, n° 376/1.

[matière visée à l'article 78 de la Constitution – Rapporteur : Mme Josée Lejeune]

3. Projet de loi relatif à la mise en disponibilité de certains militaires du cadre actif des forces armées, n° 377/1.

[matière visée à l'article 78 de la Constitution – Rapporteur : Mme Josée Lejeune]

4. Proposition de loi (M. Alfons Borginon et consorts) modifiant l'article 345 de la nouvelle loi communale, n° 393/1.

[matière visée à l'article 78 de la Constitution – Rapporteur : M. Claude Desmedt]

5. Projet de loi modifiant l'annexe au Code judiciaire (transmis par le Sénat), n° 371/1.

– Proposition de loi (M. Bart Laeremans) modifiant les articles 46 et 53, § 5, de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire, n° 368/1.

– Proposition de loi (Mme Simonne Creyf) modifiant les articles 46 et 53, § 5, de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire, n° 369/1.

– Proposition de loi (Mme Annemie Van de Casteele) modifiant les articles 46 et 53, § 5, de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire, n° 386/1.

[matière visée à l'article 77 de la Constitution – Rapporteur : M. Geert Bourgeois]

6. Proposition de loi (M. Fred Erdman) modifiant l'article 232 du Code civil et l'article 1270bis du Code judiciaire, en ce qui concerne le divorce pour cause de séparation de fait, n<sup>os</sup> 94/1 à 6.

[matière visée à l'article 78 de la Constitution – Rapporteur : M. Claude Desmedt]

Prises en considération

Votes nominatifs

1. sur les motions éventuellement déposées en conclusion d'interpellations

2. sur les projets et propositions de loi terminés.

## ANNEXE 2

*Détail des votes nominatifs*

Le résultat de chaque vote nominatif ainsi que les déclarations après vote figurent dans le corps du „Compte rendu analytique” et des „Annales parlementaires”

*Vote nominatif n° 1**Naamstemming nr. 1*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lenssen, Maingain, Mayeur, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Bultinck, Creyf, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Dardenne, Detremmerie, Grafé, Lefevre, Tavernier.

## BIJLAGE 2

*Detail van de naamstemmingen*

De uitslag van elke naamstemming alsmede de verklaringen na sluiting van de stemming worden vermeld in het corpus van het „Beknopt Verslag” en van de „Parlementaire Handelingen”

*Vote nominatif n° 2**Naamstemming nr. 2*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Genot, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Maingain, Mayeur, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Grafé, Lefevre, Tavernier.

*Vote nominatif n° 3*  
*Naamstemming nr. 3*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lenssen, Maingain, Mayeur, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Van-velthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Trees, Pinxten, Schaulvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Willems.

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Dardenne, Detremmerie, Féret, Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Tavernier, Viseur Jean-Jacques.

*Vote nominatif n° 4*  
*Naamstemming nr. 4*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Dufour, Eeman, Eerde-

kens, Erdman, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lenssen, Maingain, Mayeur, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Van-velthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schaulvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Dardenne, Detremmerie, Grafé, Lefevre, Tavernier.

*Vote nominatif n° 5*  
*Naamstemming nr. 5*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Féret, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lenssen, Maingain, Mayeur, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Van-velthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Dardenne, Detremmerie, Grafé, Lefevre, Tavernier.

*Vote nominatif n° 6*

*Naamstemming nr. 6*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lenssen, Maingain, Mayeur, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van

Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Dardenne, Detremmerie, Grafé, Lefevre, Tavernier.

*Vote nominatif n° 7*

*Naamstemming nr. 7*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, De Block, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lenssen, Maingain, Mayeur, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Dardenne, Decroly, Detremmerie, Grafé, Lefevre, Tavernier.

*Vote nominatif n° 8*

*Naamstemming nr. 8*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Pieters Danny, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Van Weert, Willems.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Bonte, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Picqué, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schaulviège, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie.

*Vote nominatif n° 9*

*Naamstemming nr. 9*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Bonte, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Picqué, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schaulviège, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, Detremmerie, Pieters Danny, Van de Castele, Van Weert, Willems.

*Vote nominatif n° 10*

*Naamstemming nr. 10*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Bonte, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Douifi, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Leen, Lefevre, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Picqué, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schaulviège, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden

Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Pieters Danny, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Van Weert, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Dufour.

*Vote nominatif n° 11*

*Naamstemming nr. 11*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Bonte, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Douifi, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Leen, Lefevre, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Picqué, Pieters Trees, Pinxten, Poncellet, Schalck, Schavliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Pieters

Danny, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Van Weert, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Dufour.

*Vote nominatif n° 12*

*Naamstemming nr. 12*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Descheemaeker, Desimpel, Detremmerie, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Douifi, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Leen, Lefevre, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Picqué, Pieters Trees, Pinxten, Poncellet, Schalck, Schavliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Pieters Danny, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Van Weert, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Dufour.

*Vote nominatif n° 13*

*Naamstemming nr. 13*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Eeman, Eerdeken, Erdman, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lenssen, Maingain, Mayeur, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Sevenhans, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddigen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Dufour, Féret, Grafé, Lefevre.

*Vote nominatif n° 14*

*Naamstemming nr. 14*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Brepoels, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Hendrickx, Henry, Her-

zet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Picqué, Pieters Danny, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddigen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

*Vote nominatif n° 15*

*Naamstemming nr. 15*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Colen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Depreter, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Douifi, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Picqué, Pieters Danny, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden

Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Wauters, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand